

Réponses aux questions dans le cadre du call for proposal SFGP

Numéro	Date de réception de la question	Question	Réponse
1	27/09/2026	Pouvez-vous transmettre le canevas de candidature pour l'appel SFGP 2026-2029 ou le lien permettant de l'obtenir ?	Les canevas figurent dans les pièces annexées à la note d'information sur le site de publication dédié : https://um.dk/en/danida/calls-for-proposals/active-cfp/cfp-sahel-future-generations-programme-2027-2029/
2	28/09/2026	Les organisations intergouvernementales, dont l'OIM, sont-elles éligibles comme demandeur principal, chef de file de consortium, membre de consortium ou partenaire de mise en œuvre ?	Le dépôt d'une candidature, seule ou en consortium, est réservé aux ONG. Une agence des Nations Unies ou une Organisation Intergouvernementale non-ONG ne peut donc pas être considérée comme chef de file. Sa participation à un partenariat pour son expertise au sein d'un consortium est autorisée
3	28/09/2026	Une agence des Nations unies telle que le HCR peut-elle être demandeur principal / chef de file d'un consortium, ou uniquement membre d'un consortium dirigé par une organisation de la société civile ou une ONG ?	Le dépôt d'une candidature, seule ou en consortium, est réservé aux ONG. Une agence des Nations Unies ou une Organisation Intergouvernementale non-ONG ne peut donc pas être considérée comme chef de file. Sa participation à un partenariat pour son expertise au sein d'un consortium est autorisée
4	28/09/2026	Une organisation sénégalaise telle que le Centre ESTEL peut-elle être partenaire d'un projet au sein d'un consortium avec une organisation éligible au Burkina Faso, au Mali ou au Niger ?	Une participation technique d'une organisation sénégalaise n'est pas exclue car des partenariats avec des acteurs internationaux, régionaux et nationaux sont autorisé. Toutefois, le projet doit intervenir au Burkina Faso et/ou au Mali et/ou au Niger, conformément aux critères d'éligibilités.

5	28/09/2026	Une organisation sénégalaise peut-elle intervenir comme partenaire technique ou de mise en œuvre dans la formation professionnelle, l'éducation inclusive, le développement des compétences et l'insertion des jeunes ?	Une participation technique d'une organisation sénégalaise n'est pas exclue car des partenariats avec des acteurs internationaux, régionaux et nationaux sont autorisés. Toutefois, le projet doit intervenir au Burkina Faso et/ou au Mali et/ou au Niger, conformément aux critères d'éligibilités.
6	28/09/2026	Une organisation sénégalaise spécialisée dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap peut-elle participer à un projet régional ou à un partenariat couvrant plusieurs pays du programme ?	Une participation technique d'une organisation sénégalaise n'est pas exclue car des partenariats avec des acteurs internationaux, régionaux et nationaux sont autorisé. Toutefois, le projet doit intervenir au Burkina Faso et/ou au Mali et/ou au Niger, conformément aux critères d'éligibilités.
7	28/09/2026	Quelles conditions s'appliqueraient au partenaire sénégalais concernant son rôle, la localisation des activités, la structure du consortium et ses responsabilités financières et opérationnelles ?	Une participation technique d'une organisation sénégalaise n'est pas exclue car des partenariats avec des acteurs internationaux, régionaux et nationaux sont autorisé. Toutefois, le projet doit intervenir au Burkina Faso et/ou au Mali et/ou au Niger, conformément aux critères d'éligibilités.
8	28/09/2026	Les organisations à but lucratif peuvent-elles candidater au SFGP, l'Annexe 3 étant intitulée « Catégories de coûts des subventions aux ONG » sans que les documents précisent que l'appel est réservé aux organismes sans but lucratif ?	Le dépôt d'une candidature, seule ou en consortium, est réservé aux ONG

9	29/09/2026	Comment obtenir les versions françaises des formulaires, alors que les documents de projet doivent être rédigés en français et que le formulaire de note conceptuelle est en anglais ?	Les candidatures et tous les documents soumis doivent être rédigés en français. L'Annexe 1 précise expressément que son modèle, bien que rédigé en anglais, doit être rempli en français.
10	29/09/2026	Une ONG burkinabè de défense des droits humains peut-elle soumettre deux notes conceptuelles à cet appel ?	Une ONG ne peut soumettre qu'une seule note conceptuelle en tant que lead, mais il n'est pas exclu que l'ONG soit membre dans plusieurs consortium porteur de projet auxquels il n'est pas chef de file.
11	29/09/2026	Une ONG burkinabè peut-elle soumettre une note conceptuelle à titre individuel et être simultanément membre d'un consortium soumettant une autre note conceptuelle ?	Une ONG ne peut soumettre qu'une seule note conceptuelle en tant que chef de file, mais il n'est pas exclu que l'ONG soit membre dans plusieurs consortium porteur de projet auxquels il n'est pas chef de file.
12	29/09/2026	Est-il possible d'obtenir les documents de l'appel à propositions en français ?	Les candidatures et tous les documents soumis doivent être rédigés en français. L'Annexe 1 précise expressément que son modèle, bien que rédigé en anglais, doit être rempli en français.

13	29/09/2026	Une entité juridique ou une structure affiliée à une ONG internationale, enregistrée localement, peut-elle satisfaire l'exigence d'enregistrement du demandeur ou du chef de file, ou celui-ci doit-il être une ONG nationale ou locale indépendante ?	Les organisations internationales non gouvernementales sont admises dans les partenariats. L'entité qui candidate doit toutefois démontrer son propre enregistrement dans les pays concernés ainsi que remplir les critères d'éligibilités.
14	29/09/2026	L'expérience préalable de gestion de financements du ministère danois des Affaires étrangères est-elle une condition obligatoire d'éligibilité, bien qu'elle ne figure pas explicitement dans l'Annexe 5A, ou une expérience de financements institutionnels comparables d'autres bailleurs bilatéraux ou multilatéraux peut-elle être acceptée ?	Non, l'expérience préalable de gestion de financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères, n'est une condition obligatoire d'éligibilité. Mais l'expérience de l'ONG en question sera évaluée sous l'angle conformité aux procédures DANIDA ou à celles de bailleurs similaires au second tour.
15	29/09/2026	Quelle tranche d'âge recouvrent les termes « jeunes » ou « jeunesse » dans cet appel ?	La tranche d'âge correspondant aux termes « jeune » et « jeunesse » est celle définie officiellement dans le pays de mise en œuvre du projet.
16	29/09/2026	Une organisation peut-elle être membre de plusieurs consortiums et figurer dans plusieurs notes conceptuelles soumises à cet appel ?	Une ONG ne peut soumettre qu'une seule note conceptuelle en qualité de chef de file. Elle peut toutefois être membre de plusieurs consortiums soumissionnaires, à condition de ne pas y exercer le rôle de chef de file.

17	29/09/2026	Quelle date limite de soumission est correcte : le 19 octobre 2026 à 16 h GMT indiqué dans la documentation principale ou le 14 octobre 2026 mentionné dans l'Annexe 1 ?	La date correcte est celle indiquée au point 11 de la note d'information, relatif au « Calendrier du processus de candidature et de sélection », à savoir le 19 octobre 2026 à 16h00 GMT. L'erreur sera corrigée dans annexe 1 cette semaine.
18	29/09/2026	Où consulter le « Formulaire de candidature - Partie B : Critères d'éligibilité » cité dans le document d'éligibilité mais absent des annexes identifiées ? Pouvez-vous le transmettre s'il est requis ?	Il s'agit plutôt de l'annexe 4
19	29/09/2026	Comment le « personnel programme » est-il défini pour le seuil de 10 personnes à temps plein par pays ? Inclut-il tout le personnel du chef de file dans le pays, y compris les personnes affectées à d'autres programmes ou projets ?	Au moins 10 membres du personnel affectés aux programmes à temps plein, au total pour l'organisation ou le consortium, dans chacun des pays concernés.
20	29/09/2026	Une association locale malienne récemment constituée peut-elle candidater directement en qualité de demandeur principal ?	Le statut d'association locale malienne ne constitue pas en soi une exclusion si l'entité respecte les critères d'éligibilité. Elle doit toutefois satisfaire à tous les critères applicables au demandeur principal.

21	29/09/2026	Une ancienneté minimale est-elle exigée pour l'organisation candidate ?	Aucune durée minimale d'existence n'est expressément exigée. Toutefois la date de création de l'organisation, et des données sur son chiffre d'affaires au cours des trois dernières années ainsi que des références contractuelles sont exigés.
22	29/09/2026	Quels critères minimaux de chiffre d'affaires, de budget annuel ou d'expérience dans la gestion de financements internationaux s'appliquent ?	Les seuils exigés sont les suivants : un chiffre d'affaires annuel global d'au moins 20 millions USD au cours des trois dernières années pour le demandeur ou le chef de file ; au moins deux contrats d'une valeur minimale de 2,5 millions USD chacun, gérés en qualité de lead dans les pays concernés ; au moins trois contrats de 1 million USD mis en œuvre en qualité d'exécutant.
23	29/09/2026	La constitution d'un consortium ou d'un partenariat international est-elle obligatoire ?	Un consortium et un partenaire international ne sont pas obligatoires. Une ONG peut soumettre une note conceptuelle seule.
24	29/09/2026	Un projet peut-il être mis en œuvre uniquement au Mali ou doit-il couvrir plusieurs pays du Sahel ?	Oui. Une proposition peut couvrir un seul pays, deux pays ou les trois pays éligibles. La couverture des trois pays et des deux objectifs spécifiques est exigée pour l'ensemble des projets finalement retenus, non pour chaque proposition.

25	29/09/2026	Pour une intervention dans plusieurs pays, le chef de file doit-il être juridiquement enregistré dans chacun d'eux, ou suffit-il qu'un membre du consortium soit enregistré dans chaque pays ?	Oui, l'enregistrement de l'organisation candidate ou du chef de file dans le ou les pays pertinents pour la candidature est exigé.
26	29/09/2026	Une organisation régionale ou internationale peut-elle être membre / co-demandeur sans enregistrement ni présence opérationnelle dans chacun des pays couverts, si des partenaires nationaux y sont enregistrés et opérationnels ?	Le processus n'impose pas à chaque co-demandeur une présence propre et un enregistrement dans tous les pays. Ils demandent de justifier les rôles et capacités de chacun, les effectifs par pays et les signatures requises dans au moins un des pays.
27	29/09/2026	Le minimum de 10 personnels programme à temps plein dans chaque pays peut-il être atteint en cumulant les effectifs des membres du consortium ?	Oui, il est dit explicitement que l'organisation ou le consortium ait un minimum total de 10 personnels programme à temps plein dans chaque pays concerné. Le cumul peut donc s'apprécier entre membres du consortium présents dans le même pays.
28	29/09/2026	Le seuil de chiffre d'affaires de 20 millions USD doit-il être atteint pour chacune des trois dernières années ou correspond-il à une moyenne annuelle sur cette période ?	Il est dit chiffre d'affaires global annuel sur les trois dernières années, avec un minimum de 20 millions USD. La lecture littérale est donc un minimum annuel de 20 millions USD pour chacune des trois années. Aucune règle de moyenne n'est prévue.

29	29/09/2026	Le seuil de 20 millions USD s'applique-t-il au chef de file seul, sans possibilité de cumuler les chiffres d'affaires des membres du consortium ?	Le seuil de chiffre d'affaires s'applique expressément à l'organisation candidate ou au chef de file du consortium. Le cumul des chiffres d'affaires des différents membres n'est pas prévu.
30	29/09/2026	Les deux contrats d'au moins 2,5 millions USD gérés comme chef de file doivent-ils avoir été mis en œuvre dans chacun des pays couverts, ou peuvent-ils avoir été exécutés dans l'un ou plusieurs de ces pays ?	Oui, minimum deux contrats d'au moins 2,5 millions USD chacun, gérés comme chef de file dans chacun des pays pertinents.
31	29/09/2026	Le critère des trois contrats d'au moins 1 million USD est-il apprécié au niveau du chef de file ou du consortium dans son ensemble ?	Il est apprécié au niveau du chef de file du consortium.
32	29/09/2026	Les trois contrats d'au moins 1 million USD doivent-ils couvrir chacun des pays concernés par la proposition ?	Oui, au moins trois contrats dans les pays pertinents.
33	29/09/2026	L'expérience du chef de file dans la gestion des financements danois destinés à la société civile est-elle une condition obligatoire d'éligibilité ou un critère d'appréciation de ses capacités ?	Non, l'expérience préalable de gestion de financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères, n'est pas une condition obligatoire d'éligibilité. Mais l'expérience de l'ONG en question sera évaluée sous l'angle conformité aux procédures DANIDA ou à celles de bailleurs similaires au second tour.

34	29/09/2026	Existe-t-il un nombre ou un montant minimum de financements danois antérieurs attendu ?	Aucun nombre ni montant minimum de financements spécifiquement danois n'est indiqué.
35	29/09/2026	L'expérience de sous-subventionnement (sub-granting) doit-elle être portée par le chef de file ou peut-elle être démontrée par un autre membre du consortium ?	Oui, portée par le chef de file.
36	29/09/2026	Une organisation sans mise en œuvre directe sur le terrain, mais expérimentée dans le financement et l'accompagnement d'organisations locales, le renforcement de capacités, la production de connaissances et la mise en réseau, peut-elle être co-demandeur avec des partenaires nationaux assurant les activités de terrain ?	Oui, rien ne l'empêche.
37	29/09/2026	Existe-t-il une proportion minimale ou recommandée du budget à gérer directement par les organisations nationales/locales ou à leur transférer ?	Aucun pourcentage ni montant minimum ou indicatif à transférer aux organisations nationales ou locales n'est fixé. L'ancrage local et les partenaires de mise en œuvre sont valorisés ; la proposition complète doit, si pertinent, préciser la part du budget transférée aux partenaires et utilisée localement. Cette absence de quota n'exonère pas de justifier les rôles et ressources.

38	29/09/2026	Une proposition couvrant les trois pays bénéficie-t-elle d'un avantage dans l'évaluation par rapport à une proposition couvrant un ou deux pays ?	Aucun bonus de notation automatique n'est prévu pour une couverture de trois pays plutôt qu'un ou deux. En revanche, la sélection finale doit couvrir collectivement les trois pays.
39	29/09/2026	Une proposition couvrant à la fois l'OS1 et l'OS2 bénéficie-t-elle d'un avantage dans l'évaluation par rapport à une proposition couvrant un seul objectif ?	Les approches intégrant OS1 et OS2 sont encouragées, mais aucun supplément de points automatique n'est défini pour les propositions couvrant les deux objectifs. Les propositions OS1 seules ou OS2 seules sont admises.
40	29/09/2026	Quelles modalités de mise en œuvre sont compatibles avec l'interdiction d'utiliser les financements danois pour payer la contribution de 10 % au Mali ?	Comme indiqué dans la note d'information les fonds de développement danois ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les taxes, prélèvements ou contributions de la nature de la contribution de 10 % évoquée au Mali.
41	29/09/2026	Le recours à des ressources propres ou à un cofinancement pour payer cette contribution de 10 % serait-il acceptable ?	La note interdit le paiement de cette contribution sur les fonds de développement danois.

42	29/09/2026	Quelle date limite de soumission fait foi : le 19 octobre 2026 à 16 h GMT indiqué dans la note d'information ou le 14 octobre 2026 mentionné dans l'Annexe 1 ?	La date correcte est celle indiquée au point 11 de la note d'information, relatif au « Calendrier du processus de candidature et de sélection », à savoir le 19 octobre 2026 à 16h00 GMT. L'erreur sera corrigée dans annexe 1 cette semaine.
43	29/09/2026	Deux associations à but non lucratif au Burkina Faso présidées par la même personne peuvent-elles constituer un consortium ?	Il est difficile de se prononcer à ce stade sans disposer d'informations sur la personnalité juridique des deux structures, leurs compétences respectives, leur gouvernance et les mesures prévues pour prévenir et gérer les conflits d'intérêts.
44	30/09/2026	L'expression « financements du MFA danois destinés à la société civile », mentionnée dans la note d'information mais pas explicitement dans les critères d'éligibilité de l'Annexe 5A, renvoie-t-elle à une catégorie ou à un instrument spécifique de financement ?	Aucun instrument ou guichet précis du MFA n'est identifié par la formule « financements destinés à la société civile ». La formule faisait référence à la justification de solide expérience dans la gestion des financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères notamment en matière de conformité, de gestion des risques, de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage (Monitoring, Evaluation, Accountability and Learning - MEAL).
45	30/09/2026	Le chef de file doit-il être une organisation danoise, ou une ONG internationale non danoise remplissant les autres critères peut-elle candidater comme chef de file ?	Aucune nationalité danoise n'est exigée de l'ONG chef de file.

46	30/09/2026	Pouvez-vous confirmer que la date limite est le 19 octobre 2026 à 16 h GMT, comme indiqué sur la page web et dans la note d'information, malgré la date du 14 octobre mentionnée dans l'Annexe 1 ?	La date correcte est celle indiquée au point 11 de la note d'information, relatif au « Calendrier du processus de candidature et de sélection », à savoir le 19 octobre 2026 à 16h00 GMT. L'erreur sera corrigée dans annexe 1 cette semaine.
47	30/09/2026	L'Annexe 5A renvoie à un « formulaire de candidature, partie B : critères d'éligibilité » absent des documents publiés. Pouvez-vous le transmettre ou préciser comment présenter les informations d'éligibilité, compte tenu du renvoi de la note d'information à l'Annexe 4 ?	Il s'agit plutôt de l'annexe 4.
48	30/09/2026	Un cabinet de conseil ou une société privée peut-il faire partie du consortium comme co-demandeur, ou uniquement comme prestataire de services, au regard des sections 2.4 et 8.1 de la note d'information ?	L'appel à proposition est réservé aux organisations non gouvernementales. Toutefois les partenariats éligibles pourront notamment associer : des organisations de la société civile internationales, régionales ou nationales ; des institutions et organisations de défense des droits humains, y compris les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) collaborant déjà avec des partenaires danois ; des organisations représentatives du secteur privé, des organisations de producteurs et d'autres acteurs communautaires.
49	30/09/2026	L'Ambassade a-t-elle des attentes minimales ou indicatives concernant la place des organisations nationales et locales dans la gouvernance, la mise en œuvre et l'allocation des ressources financières du consortium ?	Les attentes sont qualitatives : appropriation locale, diversité et complémentarité des partenaires, justification de leurs rôles, de leur valeur ajoutée et du partage des responsabilités. La proposition complète doit prévoir le renforcement des capacités locales et, si pertinent, la part du budget transférée ou utilisée localement.

50	30/09/2026	Comment seront évaluées les propositions dans des zones fortement touchées par l'insécurité et difficiles d'accès, lorsque la mise en œuvre repose principalement sur des acteurs locaux et une gestion adaptative ?	Ces propositions sont évaluées sur leur pertinence, leur faisabilité et la maîtrise des risques ; aucune exclusion automatique des zones difficiles d'accès n'est prévue. La grille complète examine explicitement le suivi dans les zones à accès contraint, l'adaptation au contexte, les partenaires locaux et les coûts de sécurité. Il faut démontrer l'accès réaliste, les capacités locales, le suivi, la protection des équipes et les mesures d'atténuation.
51	30/09/2026	Le critère 3 relatif au personnel peut-il être satisfait en cumulant les capacités des membres du consortium ?	Oui, le critère 3 vise explicitement l'organisation ou le consortium et un minimum total de 10 personnels programme à temps plein dans chaque pays concerné. Le cumul peut donc s'apprécier entre membres du consortium présents dans le même pays.
52	30/09/2026	Le critère 6 relatif à l'expérience de mise en œuvre peut-il être satisfait en cumulant les expériences des membres du consortium ?	Il s'agit des expériences de l'organisation porteuse du projet ou du chef de file du consortium porteur du projet.
53	30/09/2026	Le critère 6 exige-t-il trois contrats d'au moins 1 million USD chacun ou trois contrats totalisant au moins 1 million USD ?	Il d'agit de trois contrats d'au moins 1 million USD chacun.

54	30/09/2026	Une organisation nationale peut-elle être membre de plusieurs consortiums soumissionnaires ?	Oui, aucune restriction à ce niveau. Le consortium doit pourtant désigner un chef de file qui sera le partenaire principale et redevable dans l'intervention.
55	30/09/2026	Une composante de redevabilité sociale portant sur l'accès aux services de santé relève-t-elle de l'OS1 ?	La pertinence de cette composante au regard de l'OS1 sera appréciée lors de l'évaluation de la proposition, sur la base du lien qu'elle établira avec la participation citoyenne, la défense des droits et la redevabilité des acteurs responsables des services de santé.
56	30/09/2026	Un plafond de coûts indirects s'applique-t-il aux membres nationaux du consortium ?	Pour les membres nationaux intervenant comme partenaires locaux indépendants au sens de la catégorie A.2 de l'Annexe 3, les frais administratifs forfaitaires sont plafonnés à 7 % des coûts directs du partenaire concerné. Ils doivent être justifiés sur la base d'une évaluation de ses capacités et limités au minimum nécessaire. Ce taux constitue un plafond, et non une allocation automatique.
57	30/09/2026	Une organisation peut-elle être partenaire d'un consortium sans en être chef de file et soumettre une autre candidature comme chef de file d'un consortium distinct comprenant des organisations internationales et panafricaines ?	Oui. Une organisation peut être membre d'un consortium sans en être chef de file et soumettre une autre candidature comme chef de file d'un consortium distinct. Elle ne peut toutefois soumettre qu'une seule note conceptuelle en qualité de chef de file.

58	30/09/2026	Cette double participation serait-elle soumise à des conditions ou restrictions particulières ?	Non, aucunes conditions ou restrictions particulières.
59	30/09/2026	Un consortium composé exclusivement de trois organisations nationales de la société civile du Burkina Faso, du Mali et du Niger, sans organisation internationale, est-il éligible sous réserve des autres critères ?	Oui, il serait éligible sous réserve des autres critères.
60	30/09/2026	TIMIDRIA peut-elle être chef de file sans financement antérieur direct du ministère danois des Affaires étrangères, malgré son expérience avec d'autres bailleurs internationaux, ou cette expérience danoise est-elle impérative ?	Non, l'expérience préalable de gestion de financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères, n'est pas une condition obligatoire d'éligibilité. Mais l'expérience de l'ONG en question sera évaluée sous l'angle conformité aux procédures DANIDA ou à celles de bailleurs similaires au second tour.
	30/09/2026	Si l'expérience préalable des financements danois est déterminante, un dispositif renforcé de gestion financière, de conformité et d'assistance technique peut-il permettre à TIMIDRIA d'être chef de file, ou l'exigence est-elle non dérogoire ?	Sans Objet

62	30/09/2026	Une ONG nationale sans expérience directe avec DANIDA peut-elle être chef de file si elle dispose d'une expérience significative et documentée de financements d'autres bailleurs impliquant des procédures comparables ?	Oui, l'expérience préalable de gestion de financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères, n'est pas une condition obligatoire d'éligibilité. Mais l'expérience de l'ONG en question sera évaluée sous l'angle conformité aux procédures DANIDA ou à celles de bailleurs similaires au second tour.
63	30/09/2026	L'exigence d'expérience avec DANIDA ou de financements similaires concerne-t-elle uniquement le chef de file ou également les membres du consortium ?	Il s'agit de l'organisation porteuse ou du chef de file du consortium porteur du projet.
64	30/09/2026	Les ONG nationales membres formels du consortium sont-elles considérées comme des partenaires locaux de mise en œuvre (« local implementing partners ») pour les critères 3 et 2 ?	Une ONG nationale membre d'un consortium peut exercer un rôle de partenaire local de mise en œuvre si elle réalise effectivement des activités locales ; cette qualification n'est pas automatique.
65	30/09/2026	Une proposition limitée à un pays peut-elle être sélectionnée si l'ensemble des projets finalement retenus couvre les trois pays et les deux objectifs stratégiques ?	Oui. Une proposition peut couvrir un seul pays, deux pays ou les trois pays éligibles. La couverture des trois pays et des deux objectifs spécifiques est exigée pour l'ensemble des projets finalement retenus, non pour chaque proposition.

66	30/09/2026	Existe-t-il un pourcentage ou un montant indicatif du budget à attribuer directement aux partenaires nationaux ou implantés localement ?	Aucun pourcentage ni montant minimum ou indicatif à transférer aux organisations nationales ou locales n'est fixé. L'ancrage local et les partenaires de mise en œuvre sont valorisés ; la proposition complète doit, si pertinent, préciser la part du budget transférée aux partenaires et utilisée localement. Cette absence de quota n'exonère pas de justifier les rôles et ressources.
67	01/10/2026	Les seuils de l'Annexe 5A - chiffre d'affaires de 20 millions USD, deux contrats de 2,5 millions USD comme chef de file et trois contrats de 1 million USD - doivent-ils être remplis par le chef de file seul ou peuvent-ils être atteints en cumulant les capacités des membres du consortium ?	Ils s'appliquent à l'organisation ou le chef de file du consortium porteur du projet.
68	01/10/2026	Quelle est la différence entre un membre signataire du consortium et un sous-bénéficiaire ?	Un membre du consortium est un co-demandeur dont le rôle est décrit dans la proposition, qui est présenté dans l'Annexe 4 et qui fait référence au critère 7. Un sous-bénéficiaire reçoit une sous-subvention pour mettre en œuvre des activités ; il n'est pas automatiquement co-demandeur ni signataire du consortium.
69	01/10/2026	Un partenaire national constitué en société anonyme, spécialisé dans l'incubation et la formation, peut-il être membre signataire du consortium ?	Non, l'Appel à Propositions est destiné à des ONG et Organisations internationales non commerciales.

70	01/10/2026	Parmi les documents d'éligibilité des Annexes 4 et 5A, lesquels sont exigés de chaque partenaire et lesquels du seul chef de file ?	Veuillez consulter les annexes.
71	01/10/2026	Les partenaires doivent-ils produire des états financiers audités ?	Des documents attestant clairement l'éligibilité doivent être fournis séparément dès la note conceptuelle. Des contrats, attestations d'exécution ou justificatifs équivalents sont des moyens pertinents pour prouver montants y compris les états financiers certifié, rôle, pays et expérience.
72	01/10/2026	L'exigence d'une signature d'autorisation « dans chaque pays concerné » est-elle satisfaite par un partenaire national signataire par pays, au Mali, au Burkina Faso et au Niger ?	Chaque membre du consortium doit avoir une autorisation dans au moins un des pays concernés.
73	01/10/2026	Existe-t-il un pourcentage minimum ou indicatif du budget destiné aux organisations nationales ?	Aucun pourcentage ni montant minimum ou indicatif à transférer aux organisations nationales ou locales n'est fixé. L'ancrage local et les partenaires de mise en œuvre sont valorisés ; la proposition complète doit, si pertinent, préciser la part du budget transférée aux partenaires et utilisée localement. Cette absence de quota n'exonère pas de justifier les rôles et ressources.

74	01/10/2026	Quel est le plafond des coûts indirects ou de gestion du chef de file ?	Les coûts indirects ou frais d'administration de catégorie B.1 sont plafonnés à 7 % des coûts directs, et non à 7 % du budget total.
75	01/10/2026	Une même organisation peut-elle être partenaire dans plusieurs notes conceptuelles déposées par des chefs de file différents ?	Oui.
76	01/10/2026	Le cadre de résultats, le budget indicatif et la présentation des organisations sont-ils compris dans la limite de cinq pages de la note conceptuelle ou doivent-ils être fournis en annexe ?	Le budget indicatif doit être intégré à la note conceptuelle et est compris dans la limite de cinq pages. Le cadre de résultats préliminaire, limité à deux pages, et la présentation des organisations suivant l'Annexe 4 doivent être fournis en complément et ne sont pas comptabilisés dans ces cinq pages.
77	01/10/2026	Pour le critère 3, un consortium intervenant dans plusieurs pays est-il éligible si le chef de file n'a pas 10 employés à temps plein dans un pays, mais qu'un ou plusieurs membres du consortium y disposent de cet effectif ?	Oui, le critère 3 vise explicitement l'organisation ou le consortium et un minimum total de 10 personnels programme à temps plein dans chaque pays concerné. Le cumul peut donc s'apprécier entre membres du consortium présents dans le même pays.

78	01/10/2026	Pour le critère 5, les projets de référence doivent-ils être des projets en consortium, ou les projets comportant des sous-subsventions ou des acteurs locaux prestataires de services avec leur propre budget sont-ils également acceptés ?	Le critère 5 impose deux contrats d'au moins 2,5 millions USD chacun gérés « as lead » par le demandeur ou le chef de file dans les pays pertinents. Il ne définit pas si « lead » désigne exclusivement la direction d'un consortium ou également la responsabilité principale d'un contrat exécuté seul ou avec sous-subsventions/prestataires. Une simple participation sans responsabilité de chef de file ne suffit pas à démontrer le libellé ; les formes de gestion assimilables doivent être confirmées. Réf. : Annexe 5A, critère 5.
79	01/10/2026	Pour le critère 5, les contrats mis en œuvre directement par l'organisation elle-même sont-ils acceptés ?	Le critère 5 impose deux contrats d'au moins 2,5 millions USD chacun gérés « as lead » par le demandeur ou le chef de file dans les pays pertinents.
80	01/10/2026	Pour le critère 5, les expériences dans d'autres régions, telles que les Grands Lacs, le Burundi ou l'Afghanistan, sont-elles recevables ?	Le critère 5 situe les contrats de référence dans les pays pertinents parmi le Burkina Faso, le Mali et le Niger.
81	01/10/2026	Pour le critère 6, les trois expériences de projets doivent-elles être démontrées dans chacun des trois pays ou peuvent-elles être appréciées globalement au niveau multi-pays ?	Le critère 6 impose au moins trois contrats dans les pays pertinents parmi le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Si le projet couvre deux pays, c'est dans chacun des deux pays, si c'est trois pays, c'est dans chacun des trois pays.
82	01/10/2026	Pour le critère 6, deux contrats d'un montant cinq à six fois supérieur peuvent-ils remplacer trois contrats d'au moins 1 million USD dans un pays ?	Non selon le minimum quantitatif publié : le critère 6 exige au moins trois contrats.

83	01/10/2026	Pour le critère 9, les expériences de sous-subventionnement dans d'autres pays, par exemple au titre de subventions de l'Union européenne en Éthiopie, sont-elles pertinentes ?	C'est dans les pays le Burkina Faso, le Mali et le Niger que l'expériences de sous-subventionnement pourrait etre pertinent
84	01/10/2026	L'expérience de sous-subventionnement est-elle requise dans chacun des pays ciblés, ou une expérience régionale dans un ou deux pays suffit-elle pour une proposition couvrant les trois pays ?	Dans les pays couverts par le projet.
85	01/10/2026	Les interventions dans les trois pays sont-elles encouragées, ou existe-t-il une préférence pour des propositions concentrées sur un ou deux pays ? La couverture géographique influence-t-elle la compétitivité, ou la qualité et la pertinence de l'approche sont-elles déterminantes ?	Aucune préférence automatique n'est prévue pour une couverture de trois pays plutôt qu'un ou deux. La pertinence, la faisabilité et les capacités dans les lieux proposés sont évaluées. En revanche, la sélection finale doit couvrir collectivement les trois pays.
86	01/10/2026	Comment l'exigence de capacité est-elle appréciée lorsqu'un consortium réunit un chef de file international et des partenaires nationaux dans les trois pays ?	Les exigences s'apprécient critère par critère : l'évaluation de capacité visent le demandeur ou le chef de file ; les effectifs visent l'organisation ou le consortium, pays par pays.

87	01/10/2026	Quelle date limite de soumission faut-il retenir : le 19 octobre 2026 indiqué sur le site et dans certains documents, ou le 14 octobre mentionné dans le modèle de note conceptuelle ?	La date correcte est celle indiquée au point 11 de la note d'information, relatif au « Calendrier du processus de candidature et de sélection », à savoir le 19 octobre 2026 à 16h00 GMT. L'erreur sera corrigée dans annexe 1 cette semaine.
88	01/10/2026	DANIDA accepterait-il que des fonds d'autres sources servent à payer les taxes ou contributions à l'État interdites sur financement danois, et les considérerait-il comme une contribution ou un cofinancement du projet ?	La note interdit le paiement de cette contribution sur les fonds de développement danois.
89	01/10/2026	Le ministère danois des Affaires étrangères a-t-il une préférence pour certaines zones d'intervention dans les trois pays cibles ?	Aucune liste de régions ou de zones prioritaires à l'intérieur des trois pays n'est fixée. Les candidats doivent choisir et justifier leurs lieux d'intervention selon les besoins, les groupes vulnérables, l'accès et leurs capacités opérationnelles ; l'OS2 couvre les milieux urbains et ruraux. Le choix géographique est évalué, sans préférence territoriale prédéfinie.
90	01/10/2026	Le chef de file doit-il être déjà présent et officiellement enregistré dans tous les pays de la candidature, ou la présence et l'enregistrement cumulés des membres du consortium suffisent-ils ?	Le critère 2 vise expressément l'enregistrement de l'organisation candidate ou du chef de file dans le ou les pays pertinents pour la candidature.

91	01/10/2026	Un cofinancement est-il obligatoire et, dans l'affirmative, quel pourcentage est attendu ?	Aucun taux ni obligation de cofinancement n'est fixé. L'Annexe 1 prévoit une rubrique pour déclarer les autres sources, mais cela ne crée pas en soi une exigence de cofinancement.
92	01/10/2026	Pour une proposition couvrant les deux objectifs spécifiques, la liste des projets pertinents mis en œuvre au cours des cinq dernières années doit-elle comporter six références maximum au total ou six références maximum par objectif ?	L'Annexe 1 demande une liste de six projets pertinents au maximum, mis en œuvre au cours des cinq dernières années. Il s'agit donc d'une liste unique de six projets pertinents au maximum.
93	01/10/2026	D'autres appels à propositions sont-ils prévus dans le SFGP, compte tenu du budget global de 600 millions DKK et des 180 millions DKK affectés au présent appel mentionnés dans le courriel ?	C'est le présent appel à proposition qui fait l'objet des questions.
94	01/10/2026	Un membre du consortium qui n'est pas présent dans les trois pays peut-il mettre en œuvre des activités dans ces trois pays ?	Oui, sous réserve de disposer des autorisations requises dans chaque pays concerné. Une présence propre dans les trois pays n'est pas expressément exigée de chaque membre du consortium. La proposition doit toutefois préciser comment le membre concerné mettra en œuvre et assurera le suivi de ses activités dans les pays où il n'est pas implanté.
95	01/10/2026	Le cadre de résultats de deux pages, le budget indicatif, la liste des projets et la page de signature sont-ils exclus de la limite de cinq pages de la note conceptuelle ?	Le budget indicatif doit être intégré à la note conceptuelle et est compris dans la limite de cinq pages. Le cadre de résultats préliminaire, limité à deux pages, et la présentation des organisations suivant l'Annexe 4 doivent être fournis en complément et ne sont pas comptabilisés dans ces cinq pages.

96	01/10/2026	Les propositions portant exclusivement sur l'OS2 sont-elles éligibles, la note mentionnant explicitement celles limitées à l'OS1 mais restant ambiguë pour l'OS2 ?	Les propositions portant uniquement sur l'OS2 sont admises. Le Paragraphe 2.2 précise expressément qu'une proposition peut porter sur l'OS1, l'OS2 ou les deux. La mention particulière des propositions OS1 seules en introduction n'exclut donc pas celles portant uniquement sur l'OS2. L'ensemble des projets retenus devra néanmoins couvrir les deux objectifs.
97	01/10/2026	Le secteur privé peut-il être partenaire du consortium, notamment au titre de l'OS2 pour le développement des compétences, l'insertion professionnelle, l'emploi et l'entrepreneuriat des jeunes en milieu urbain et rural ?	Les candidatures doivent être portées par une ONG ou un consortium d'ONG, conformément au paragraphe 8.1 de la note d'information et au préambule de l'Annexe 5C. Le paragraphe 2.4 prévoit la participation d'organisations représentatives du secteur privé (chambres de commerce et fédérations patronales, etc) aux partenariats ; cette disposition ne s'étend pas automatiquement à des sociétés commerciales.
98	01/10/2026	Le chef de file doit-il être formellement enregistré dans chaque pays d'intervention proposé, ou cette exigence peut-elle être satisfaite par des membres enregistrés dans les pays concernés, le chef de file respectant les exigences d'enregistrement global ou autres qui lui sont applicables ?	Le critère 2 vise expressément l'enregistrement de l'organisation candidate ou du chef de file dans le ou les pays pertinents pour la candidature.
99	01/10/2026	Le minimum de 10 personnels programme à temps plein par pays (Annexe 5A, critère 3) s'applique-t-il au chef de file seul, à chaque membre du consortium ou au cumul des membres ?	Oui, le critère 3 vise explicitement l'organisation ou le consortium et un minimum total de 10 personnels programme à temps plein dans chaque pays concerné. Le cumul peut donc s'apprécier entre membres du consortium présents dans le même pays

100	01/10/2026	Un cofinancement ou un partage des coûts est-il obligatoire ? Si oui, quelle proportion minimale est exigée et quelles sources sont admissibles ?	Aucun taux ni obligation de cofinancement n'est demandée. L'Annexe 1 prévoit une rubrique pour déclarer les autres sources, mais cela ne crée pas en soi une exigence de cofinancement.
101	01/10/2026	Si le cofinancement n'est pas obligatoire, la subvention peut-elle couvrir tous les coûts éligibles dans les plafonds prévus, les financements hors MFA n'étant nécessaires que pour les coûts inéligibles ?	Le dossier n'impose pas de pourcentage de cofinancement ; une demande peut donc être construite sur le financement danois des coûts éligibles, dans les plafonds de subvention et de frais applicables. Cela ne garantit pas un financement intégral : le ministère peut proposer un montant inférieur. Les coûts inéligibles doivent rester hors budget et reporting MFA et être couverts par d'autres ressources.
102	01/10/2026	Une organisation ou un membre du consortium bénéficiant déjà d'un autre financement du MFA danois peut-il candidater, sous réserve qu'aucun coût ne soit facturé deux fois ?	Un financement danois existant n'est pas un motif d'exclusion prévu : le critère 8 envisage explicitement des partenaires déjà financés par le MFA et l'utilisation de leurs évaluations de capacité. Les dépenses doivent cependant être imputées de manière justifiée aux financements concernés, sans double facturation
103	01/10/2026	Existe-t-il des exigences particulières pour séparer et répartir les coûts de personnel partagé ou autres coûts mutualisés entre plusieurs financements du MFA danois ?	Oui. Les salaires et coûts mutualisés doivent être imputés selon des mécanismes équitables, transparents, raisonnables et documentés, entre résultats et entre projets/bailleurs : feuilles de temps, clés de répartition, prorata ou équivalents temps plein, selon la nature du coût. Les mêmes dépenses ne doivent pas être financées deux fois ; elles doivent rester séparées dans une manière qui est claire et traçable par le MFA. En plus, les coûts indirects B.1 doivent rester distincts des coûts directs A.1/A.3.

104	01/10/2026	L'expérience du chef de file dans la gestion des financements du ministère danois des Affaires étrangères est-elle obligatoire, ou une expérience de financements comparables de grande envergure, notamment de programmes multi-pays financés par d'autres bailleurs internationaux, peut-elle être jugée satisfaisante ?	L'expérience préalable de gestion de financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères, n'est une condition obligatoire d'éligibilité. Mais l'expérience de l'ONG en question sera évaluée sous l'angle conformité aux procédures DANIDA ou à celles de bailleurs similaires au second tour.
105	01/10/2026	Existe-t-il une procédure d'exemption de la contribution obligatoire de 10 % spécifiquement reconnue par les autorités maliennes pour les fonds SFGP ?	Dans le cadre du présent appel à propositions, aucune ressource du financement danois ne pourra être utilisée pour acquitter une taxe, un prélèvement ou une contribution de cette nature.
106	01/10/2026	Le ministère danois des Affaires étrangères a-t-il évalué les risques liés aux sanctions en cas de non-paiement de cette contribution pour le SFGP et ses partenaires ? Des mesures d'atténuation sont-elles envisagées ?	Les candidats doivent prendre en compte ces risques dans leur proposition et présenter les mesures envisagées pour les atténuer, dans le respect de l'interdiction de financer cette contribution sur les fonds de développement danois.
107	01/10/2026	Le Danemark a-t-il engagé ou envisage-t-il des discussions avec les autorités maliennes pour clarifier le statut des financements SFGP ou obtenir une exemption formelle pour les fonds destinés aux ONG mettant en œuvre des projets financés par des bailleurs internationaux ?	Les candidats ne doivent pas fonder leur proposition sur l'hypothèse d'une exemption acquise et doivent prévoir des modalités de mise en œuvre conformes aux dispositions du paragraphe 7 de la note d'information.

108	01/10/2026	Une organisation peut-elle participer à plusieurs propositions avec des organisations différentes en tant que membre de consortium, sans être chef de file ?	Oui. Une organisation peut participer à plusieurs propositions en tant que membre de consortium, avec des partenaires différents, sans en être chef de file. La limite d'une seule note conceptuelle par organisation s'applique uniquement aux candidatures soumises en qualité de chef de file.
109	01/10/2026	La catégorie « organisations représentatives du secteur privé » de la section 2.4 se limite-t-elle aux organismes représentatifs ou fédérateurs, tels que chambres de commerce et fédérations patronales, ou permet-elle aussi à une société privée spécialisée dans la coopération internationale au développement d'être partenaire technique d'un consortium conduit par une ONG ?	Les candidatures sont réservées à une ONG ou à un consortium d'ONG. La participation d'organisations représentatives du secteur privé aux partenariats (chambres de commerce et fédérations patronales, etc), prévue au paragraphe 2.4, ne confère pas aux sociétés commerciales l'éligibilité comme co-demandeurs.
110	01/10/2026	Le seuil d'au moins 10 employés programme à temps plein dans chaque pays pertinent (Annexe 5A, critère E3) s'applique-t-il par pays individuellement ou seulement aux pays ciblés par la proposition ?	Le minimum de 10 personnels programme à temps plein s'applique séparément à chacun des pays concernés par la proposition, pour l'organisation ou le consortium. Il ne vise pas nécessairement les trois pays lorsque la proposition n'en couvre qu'un ou deux.
111	01/10/2026	Les deux contrats d'au moins 2,5 millions USD chacun (Annexe 5A, critère E5) doivent-ils avoir été exécutés uniquement dans les trois pays visés par l'appel ?	Le critère 5 situe les contrats de référence dans les pays pertinents parmi le Burkina Faso, le Mali et le Niger.

112	01/10/2026	Les trois contrats d'au moins 1 million USD (Annexe 5A, critère E6) peuvent-ils être cumulés entre le chef de file et les co-candidats du consortium ?	Non. Les trois contrats exigés au critère E6 de l'Annexe 5A doivent être justifiés par l'organisation candidate ou, dans le cas d'un consortium, par le chef de file
113	01/10/2026	Le seuil de chiffre d'affaires de 20 millions USD (Annexe 5A, critère E4) s'applique-t-il uniquement au chef de file ou peut-il être atteint par cumul ?	Le seuil de chiffre d'affaires du critère 4 s'applique expressément à l'organisation candidate ou au chef de file du consortium.
114	01/10/2026	Les agences des Nations unies peuvent-elles être chef de file du consortium ou uniquement partenaire technique ?	Elles ne peuvent pas être chef de file
115	01/10/2026	Le cofinancement mentionné dans l'Annexe 1 doit-il déjà être sécurisé au stade de la note conceptuelle, ou une déclaration d'intention suffit-elle ?	L'Annexe 1 demande de renseigner les autres sources de financement s'il y en a. Mais n'exige en aucun cas un cofinancement.
116	01/10/2026	Existe-t-il des modalités déjà validées par le MFA permettant de respecter l'interdiction de payer des taxes locales, notamment la contribution de 10 % au Mali, tout en opérant légalement ?	La note interdit le paiement de cette contribution sur les fonds de développement danois.

117	01/10/2026	Le plafond de 7 % de frais administratifs des partenaires locaux, cité en référence à l'Annexe 3 (catégories A.2 et B.1), s'applique-t-il par partenaire ou en moyenne pondérée sur l'ensemble des transferts ?	Le plafond s'applique par partenaire, et non en moyenne pondérée sur l'ensemble des transferts. La catégorie A.2 limite le forfait administratif de chaque partenaire local indépendant à 7 % de ses propres coûts directs, sous réserve d'une justification fondée sur l'évaluation de ses capacités. La catégorie B.1 fixe également un plafond de 7 % des coûts directs pour les frais administratifs.
118	01/10/2026	Un format ou modèle est-il requis pour les pièces justificatives d'éligibilité, ou les candidats peuvent-ils choisir le format des preuves : attestations, copies de contrats, etc. ?	Des documents attestant clairement l'éligibilité doivent être fournis séparément dès la note conceptuelle. Des contrats, attestations d'exécution ou justificatifs équivalents sont des moyens pertinents pour prouver montants, rôle, pays et expérience.
119	01/10/2026	Quelle est la date officielle de soumission des notes conceptuelles : le 19 octobre 2026 à 16 h GMT dans la note d'information ou le 14 octobre 2026 dans l'Annexe 1 ?	La date correcte est celle indiquée au point 11 de la note d'information, relatif au « Calendrier du processus de candidature et de sélection », à savoir le 19 octobre 2026 à 16h00 GMT. L'erreur sera corrigée dans annexe 1 cette semaine.
120	01/10/2026	Existe-t-il un modèle de budget indicatif par produit (output) à utiliser au stade de la note conceptuelle, l'exemple annoncé dans l'Annexe 1 étant introuvable ? Si oui, peut-il être partagé ? À défaut, les candidats peuvent-ils utiliser leur propre format ?	Le budget indicatif peut être trouver dans l'appendice 2C dans l'annexe 2. Cependant pour la note conceptuelle on s'arrête uniquement aux outputs sans détails budgétaires concernant les activités.

121	01/10/2026	L'Institut danois des droits de l'homme, en tant qu'institution nationale des droits de l'homme, est-il éligible comme membre d'un consortium ?	Le Paragraphe 2.4 cite expressément les institutions de défense des droits humains, y compris les INDH collaborant déjà avec des partenaires danois. Leur participation à un partenariat est donc envisagée.
122	01/10/2026	Les universités des pays du Sahel sont-elles éligibles comme partenaires locaux de mise en œuvre ?	Les universités peuvent être associées au projet pour leur expertise technique ou scientifique. Les modalités de leur participation, y compris leur éventuel rôle financier, doivent être conformes aux critères d'éligibilité et aux dispositions de la note d'information.
123	01/10/2026	Les stations de radio sont-elles éligibles comme membres de consortium ou partenaires locaux de mise en œuvre ?	Les médias et les acteurs locaux de l'information relèvent explicitement de l'OS1 : une radio peut donc constituer un partenaire pertinent. Sa qualité de membre signataire ou de bénéficiaire de transfert dépend toutefois de son statut juridique
124	01/10/2026	Le cofinancement mentionné sur la première page du modèle de note conceptuelle est-il facultatif plutôt qu'obligatoire ?	Oui, le cofinancement est facultatif. S'il est prévu, il convient de le renseigner dans la rubrique correspondante du modèle de note conceptuelle. L'absence de cofinancement ne constitue pas un motif d'inéligibilité.
125	01/10/2026	Le tableau des projets antérieurs figurant à la dernière page du modèle de note conceptuelle est-il compris dans la limite de cinq pages ou considéré comme une annexe ?	Le tableau des projets antérieurs fait partie du formulaire de l'Annexe 1 et aucune disposition ne l'exclut explicitement du plafond de cinq pages. Contrairement au cadre de résultats et à la présentation des entités, il n'est pas annoncé comme un document complémentaire distinct.

126	01/10/2026	Un candidat peut-il participer à la compétition au sein de plusieurs consortiums ?	Oui, mais ne peut être chef de file qu'une fois
127	01/10/2026	Un candidat peut-il présenter une seule proposition couvrant deux ou trois pays ?	Oui. Une proposition peut couvrir un seul pays, deux pays ou les trois pays éligibles.
128	01/10/2026	Une proposition couvrant deux ou trois pays peut-elle être retenue par le comité de sélection pour un seul pays uniquement ?	Le ministère peut ne pas financer intégralement une proposition et communiquer des observations aux présélectionnés. Toutefois, la proposition complète doit rester fondée sur la note conceptuelle, et les changements substantiels ne sont acceptés qu'en cas de changements significatifs, soudains et imprévus du contexte.
129	01/10/2026	Les propositions devant être soumises en français, les annexes en français peuvent-elles être mises à disposition des candidats ?	Les candidatures et tous les documents soumis doivent être rédigés en français. L'Annexe 1 précise expressément que son modèle, bien que rédigé en anglais, doit être rempli en français.

130	01/10/2026	Est-il autorisé de joindre des copies de contrats ou d'autres documents attestant l'expérience du candidat ?	Des documents attestant clairement l'éligibilité doivent être fournis séparément dès la note conceptuelle. Des contrats, attestations d'exécution ou justificatifs équivalents sont des moyens pertinents pour prouver montants, rôle, pays et expérience.
131	01/10/2026	L'expérience de gestion des fonds société civile de DANIDA est-elle impérative pour la sélection, ou des expériences similaires peuvent-elles être acceptées ?	Non, l'expérience préalable de gestion de financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères, n'est pas une condition obligatoire d'éligibilité. Mais l'expérience de l'ONG en question sera évaluée sous l'angle conformité aux procédures DANIDA ou à celles de bailleurs similaires au second tour.
132	01/10/2026	Faut-il joindre dès cette étape les CV des équipes qui seront mobilisées pour le projet ?	L'Annexe 1 ne demande pas explicitement les CV au stade de la note conceptuelle. En revanche, Les preuves de capacité nécessaires à l'éligibilité doivent déjà être présentées
133	01/10/2026	Les documents ou stratégies de coopération de DANIDA avec chacun des trois pays ou avec le Sahel peuvent-ils être partagés avec les candidats ?	Les références pour préparer la proposition restent les objectifs, priorités et critères publiés dans la note et les annexes.
134	01/10/2026	Existe-t-il un canevas budgétaire pour cette étape ? Si oui, peut-il être partagé ?	Le budget indicatif peut être trouver dans l'appendice 2C dans l'annexe 2. Cependant pour la note conceptuelle on s'arrête uniquement aux outputs sans détails budgétaires concernant les activités.

135	01/10/2026	Pouvez-vous confirmer que l'appel concerne l'OS1 et l'OS2, alors que le texte mentionne aussi trois objectifs numérotés 1, 2 et 3 ?	Oui. Le présent appel à propositions finance une contribution à l'OS1 et/ou à l'OS2.
136	01/10/2026	Pouvez-vous confirmer que la date limite est le 19 octobre, malgré la date du 14 octobre figurant dans le modèle de note conceptuelle (Annexe 1) ?	La date correcte est celle indiquée au point 11 de la note d'information, relatif au « Calendrier du processus de candidature et de sélection », à savoir le 19 octobre 2026 à 16h00 GMT. L'erreur sera corrigée dans annexe 1 cette semaine.
137	01/10/2026	L'Annexe 1 renvoie à un modèle de budget absent du document et du site : existe-t-il un format obligatoire et, dans l'affirmative, peut-il être fourni ?	Oui, le canevas budgétaire sera mis à votre disposition sur le site en même temps que la présente réponse aux questions.
138	01/10/2026	L'exigence d'enregistrement du demandeur ou du chef de file vise-t-elle un seul pays couvert par la note conceptuelle ou tous les pays inclus dans celle-ci ?	Le critère 2 vise expressément l'enregistrement de l'organisation candidate ou du chef de file dans le ou les pays pertinents pour la candidature.
139	01/10/2026	Quelle est la date limite de soumission des notes conceptuelles : le 19 octobre indiqué dans la note d'information ou le 14 octobre indiqué dans le modèle de note conceptuelle ?	La date correcte est celle indiquée au point 11 de la note d'information, relatif au « Calendrier du processus de candidature et de sélection », à savoir le 19 octobre 2026 à 16h00 GMT. L'erreur sera corrigée dans annexe 1 cette semaine.

140	01/10/2026	Les projets devant démarrer le 1er janvier 2027, alors que la signature de l'accord de subvention est prévue le 29 janvier 2027, les dépenses seront-elles éligibles dès le 1er janvier ou seulement à compter de la signature ?	Le projet démarrera à partir de la date de signature de l'accord de subvention par les deux parties.
141	01/10/2026	Les organisations des Nations unies sont-elles éligibles comme demandeur principal ?	Seules les ONG peuvent déposer une candidature, à titre individuel ou comme chef de file d'un consortium. Une agence des Nations unies ou une organisation intergouvernementale n'est donc pas éligible en qualité de demandeur principal.
142	01/10/2026	Les ONG locales peuvent-elles être membres de plusieurs consortiums ?	Oui. Une ONG locale peut être membre de plusieurs consortiums.
143	01/10/2026	La note d'information encourage les propositions combinant OS1 et OS2 et accepte celles portant uniquement sur l'OS1 : les propositions portant uniquement sur l'OS2 sont-elles donc exclues ?	Les propositions portant uniquement sur l'OS2 sont admises. Le Paragraphe 2.2 de la note d'information précise expressément qu'une proposition peut porter sur l'OS1, l'OS2 ou les deux.
144	01/10/2026	Un partenaire local est-il exigé dans chaque pays de mise en œuvre ?	La présence d'un partenaire local indépendant dans chaque pays d'intervention n'est pas une condition obligatoire. Le consortium doit néanmoins démontrer son ancrage local et préciser ses modalités de mise en œuvre dans chaque pays. Le recours à des partenaires locaux est pris en compte dans l'évaluation de la proposition complète. Le critère 7 de l'Annexe 5A exige les signatures autorisées de tous les membres du consortium, dont au moins une dans chaque pays concerné.

145	01/10/2026	La limite de cinq pages de la note conceptuelle comprend-elle la liste des projets antérieurs ?	Le tableau des projets antérieurs fait partie du formulaire de l'Annexe 1 et fait partie des cinq pages.
146	01/10/2026	Signalement à clarifier : dans la section 4 « Budget indicatif » du modèle de note conceptuelle, le texte semble tronqué et l'exemple de budget est absent.	Le budget indicatif peut être trouver dans l'appendice 2C dans l'annexe 2. Cependant pour la note conceptuelle on s'arrête uniquement aux outputs sans détails budgétaires concernant les activités.
147	01/10/2026	Pour le critère 5, les deux contrats d'au moins 2,5 millions USD chacun doivent-ils avoir été exécutés spécifiquement comme chef de file d'un consortium, ou une expérience de contrats de ce montant suffit-elle quel que soit le rôle du candidat ?	Le critère 5 impose deux contrats d'au moins 2,5 millions USD chacun gérés « as lead » par le demandeur ou le chef de file dans les pays pertinents.
148	01/10/2026	Pour le critère 3, comment le « personnel programme » est-il défini et quelles catégories de personnel en sont exclues ?	Le « personnel programme » désigne les personnes affectées aux programmes et travaillant à temps plein au sein de l'organisation ou des membres du consortium. Le seuil de dix personnes doit être atteint dans chaque pays concerné. Les personnels à temps partiel et les bénévoles ne sont pas comptabilisés.
149	01/10/2026	Le critère 5 relatif aux deux contrats d'au moins 2,5 millions USD s'applique-t-il uniquement au chef de file ou également à chacun des autres membres du consortium ?	Le critère 5 vise expressément l'expérience de l'organisation candidate ou du chef de file du consortium.

150	01/10/2026	Pour le critère 5, seuls les contrats détenus par le chef de file comme entité juridique comptent-ils, ou les contrats d'entités affiliées à la même organisation faîtière sont-ils aussi recevables ?	Le critère 5 vise les contrats de l'organisation candidate ou du chef de file.
151	01/10/2026	Pour une proposition couvrant les trois pays, les deux contrats de référence du critère 5 doivent-ils couvrir les trois pays, ou des références dans un ou deux pays suffisent-elles ?	Minimum deux contrats d'au moins 2,5 millions USD chacun, gérés comme chef de file dans chacun des pays pertinents.
152	01/10/2026	Pour le critère 6, seuls les contrats du chef de file comme entité juridique comptent-ils, ou ceux d'entités affiliées à la même organisation faîtière ou d'autres membres du consortium peuvent-ils être utilisés ?	Les contrats présentés au titre du critère 6 doivent être ceux de l'organisation candidate ou, dans le cas d'un consortium, du chef de file en tant qu'entité juridique.
153	01/10/2026	Pour le critère 6, faut-il au moins un contrat dans chacun des trois pays, ou trois contrats dans un ou deux pays peuvent-ils suffire ?	Au moins trois contrats dans chacun des pays pertinents couverts par la proposition.

154	01/10/2026	Pour le critère 7, lorsqu'un membre du consortium est une ONG internationale, l'autorisation d'un membre de sa représentation nationale est-elle suffisante ?	Chaque membre du consortium doit avoir une autorisation dans au moins un des pays concernés.
155	01/10/2026	Pour le critère 7, tous les membres du consortium doivent-ils fournir des autorisations au niveau national, ou suffit-il qu'un ou plusieurs membres les fournissent ?	Chaque membre du consortium doit avoir une autorisation dans au moins un des pays concernés.
156	01/10/2026	Si un membre du consortium n'a pas de présence opérationnelle propre dans un pays, la signature d'une organisation partenaire locale ou nationale est-elle acceptable au titre du critère 7 ?	Il faut une présence du consortium dans les pays de projet, mais une présence de tout le consortium dans chaque pays de projet n'est pas requise.
157	01/10/2026	Pour le critère 9, la notion de sous-subventionnement désigne-t-elle une collaboration avec des organisations locales pour la mise en œuvre ou la création d'un mécanisme d'octroi de sous-subsidations comme activité du programme ?	Pour le critère 9 la notion de sous-subventionnement réfère à une procédure documentée au niveau de l'organisation. Il ne fait pas référence à la création d'un mécanisme d'octroi de sous-subsidations.

158	01/10/2026	Quelles modalités de mise en œuvre et de budgétisation sont acceptables concernant la contribution de 10 % au Mali, dont le paiement sur les financements danois est interdit ?	Comme indiqué dans la note d'information les fonds de développement danois ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les taxes, prélèvements ou contributions de la nature de la contribution de 10 % évoquée au Mali.
159	01/10/2026	Le paiement de cette contribution par des sources autres que le gouvernement danois serait-il conforme ?	Comme indiqué dans la note d'information les fonds de développement danois ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les taxes, prélèvements ou contributions de la nature de la contribution de 10 % évoquée au Mali.
160	01/10/2026	Existe-t-il des approches privilégiées ou des mesures d'atténuation des risques à prendre en compte pour concevoir des programmes régionaux incluant le Mali ?	Les candidats doivent analyser les risques contextuelles et programmatiques dans leur proposition et présenter les mesures envisagées pour les atténuer.
161	01/10/2026	La section budgétaire de l'Annexe 1 semble incomplète et l'exemple annoncé est absent : pouvez-vous clarifier ce point et fournir le modèle de budget indicatif par produit (output) ?	Le budget indicatif peut être trouver dans l'appendice 2C dans l'annexe 2. Cependant pour la note conceptuelle on s'arrête uniquement aux outputs sans détails budgétaires concernant les activités.

162	01/10/2026	À quelle Annexe 4 des annexes standard bilatérales l'appendice 2B relatif à la matrice des risques renvoie-t-il, et où peut-on la consulter, puisqu'elle est absente des pages indiquées ?	Il s'agit de l'annexe D à trouver sur le lien suivant : https://um.dk/amg/en/bilateral-cooperation/guidelines-programmes-projects-hard-earmarked-multilateral-support/#accordion-projects-above-dkk-20-million-formulation-and-quality-assurance
163	01/10/2026	Comment transposer ou répartir les catégories de coûts ONG de l'Annexe 3 (A1, A2, A3, etc.) dans la structure du budget par produit (output) exigée pour la note conceptuelle ?	Le budget par output et les catégories coûts sont deux lectures complémentaires. L'annexe 3 exige l'affectation des coûts A1, A2 et A3 aux outcomes/outputs selon des clefs transparentes.
164	01/10/2026	Comment démontrer l'équilibre entre les coûts A1 et A3 attendu par la grille de l'Annexe 5B, alors que le modèle budgétaire de l'Annexe 2b ne correspond pas aux catégories A1 à A7 ?	Pour rendre l'équilibre lisible il est recommandé de présenter les montants par produits avec une ventilation par catégorie et un récapitulatif activité/soutien/indirect, en isolant A7 (audit) et B1 (coûts indirect). Cette recommandation est un modèle technique et non officiel.

165	01/10/2026	Comment et où préciser, dans le budget de la note conceptuelle, les coûts opérationnels de sécurité liés au contexte, afin de répondre à la grille d'évaluation de l'Annexe 5B ?	Les coûts opérationnels de sécurités doivent être explicitement identifiable dans le budget indicatif. Ils peuvent relever des coûts directs lorsqu'ils sont nécessaires au projet, notamment des fonctions du soutien A3. Ils doivent être relié aux outputs selon une clef justifiée.
166	01/10/2026	Une organisation disposant d'une vaste expérience de financements bilatéraux de grande envergure d'autres gouvernements, tels que les Pays-Bas, USAID, FCDO ou Affaires mondiales Canada, peut-elle être éligible sans expérience directe des financements danois, si elle démontre des systèmes solides de conformité, de gestion des risques, de MEAL et de gestion des subventions ?	Les notes conceptuelles doivent être soumise par une ONG ou un consortium d'ONG. L'expérience préalable de gestion de financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères, n'est pas une condition obligatoire d'éligibilité. Mais l'expérience de l'ONG en question sera évaluée sous l'angle conformité aux procédures DANIDA ou à celles de bailleurs similaires au second tour.
167	01/10/2026	L'exigence d'au moins 10 employés programme à temps plein par pays de l'Annexe 5A peut-elle être satisfaite collectivement par les membres du consortium ?	Oui, il peut être satisfait collectivement par les membres du consortium dans le même pays.
168	01/10/2026	Les consultants de longue durée ou les employés d'entités nationales affiliées peuvent-ils être comptabilisés dans cet effectif ?	Le critère 3 vise le personnel programme à temps plein de l'organisation ou du consortium.

169	01/10/2026	Dans quelle mesure le programme encourage-t-il à s'appuyer sur les structures, réseaux et initiatives locaux existants ayant démontré leur efficacité et à les renforcer, plutôt qu'à créer de nouveaux mécanismes ?	Le programme valorise l'ancrage locale, la complémentarité avec les initiatives existantes, les enseignements tirés des expériences et la durabilité. Il n'exige pas de nouveaux mécanismes. Si la proposition s'appuie sur des initiatives existantes sa valeur ajoutée doit être démontrée et les duplications évitées.
170	01/10/2026	L'OS2 permet-il, au-delà des compétences et de l'emploi, d'agir sur l'ensemble des facteurs influençant les opportunités économiques, la participation, la résilience et l'inclusion des jeunes ?	Une approche plus large est recevable si sa pertinence est démontrée avec les résultats de l'OS2.
171	01/10/2026	Existe-t-il une proportion attendue ou recommandée du financement à allouer directement aux organisations locales de la société civile par sous-subsidations ou partenariats de mise en œuvre ?	Aucune proportion recommandée existe et l'ONG ou le consortium devra apprécier les besoins et les valeurs ajoutés.
172	01/10/2026	Dans quelle mesure les partenariats avec les institutions publiques et les autorités décentralisées, notamment municipalités, administrations locales, services techniques et ministères, sont-ils attendus ou encouragés pour assurer la durabilité, l'appropriation locale et le renforcement des systèmes ?	La proposition doit démontrer la coordination avec les acteurs pertinents, l'appropriation locale et la durabilité. Des interactions avec les collectivités territoriales et les services déconcentrés peuvent contribuer à ces objectifs.

173	01/10/2026	Quel rôle DANIDA envisage-t-il pour le secteur privé ? Les partenariats avec les entreprises, associations patronales, chambres de commerce, entreprises sociales et autres acteurs du marché sont-ils encouragés pour améliorer les opportunités économiques et la résilience des jeunes ?	L'Appel à propositions est destiné aux ONG. Comme indiqué dans la section 2.4 de la note d'information les partenariats auront comme objectifs d'être diversifiés et complémentaires, de manière à refléter l'étendue des domaines thématiques et la portée géographique du Programme.
174	01/10/2026	Pouvez-vous fournir l'exemple de budget indicatif annoncé à la section 4 de l'Annexe 1 afin que les candidats puissent l'utiliser comme modèle ?	Le budget indicatif peut être trouver dans l'appendice 2C dans l'annexe 2. Cependant pour la note conceptuelle on s'arrête uniquement aux outputs sans détails budgétaires concernant les activités.
175	01/10/2026	Comment obtenir les annexes à remplir ?	Les annexes sont disponibles sur le site de l'appel à proposition : https://um.dk/en/danida/calls-for-proposals/active-cfp/cfp-sahel-future-generations-programme-2027-2029/
176	01/10/2026	Quel est le montant de l'enveloppe financière de l'appel à propositions ?	La réponse à cette question se trouve dans la note d'information.
177	01/10/2026	Existe-t-il un seuil minimal de montant déjà géré par une organisation pour être éligible ?	Veuillez consulter l'annexe 5A.

178	01/10/2026	Les organisations faîtières peuvent-elles octroyer des subventions à de petites organisations locales dans les trois pays ?	Dans le cas du présent appel à proposition la notion de sous-subventionnement réfère à une procédure documentée au niveau de l'organisation. Il ne fait pas référence à la création d'un mécanisme d'octroi de sous-subventions.
179	01/10/2026	Le seuil de 10 employés programme à temps plein par pays du critère 3 doit-il être atteint par le chef de file seul ou peut-il être satisfait par cumul du personnel des membres du consortium présents dans le pays ?	Le seuil de 10 employés programme peut être satisfait par le cumul du personnel des membres du consortium dans chaque pays.
180	01/10/2026	Le critère 6 doit-il être rempli par le chef de file seul ou peut-il l'être par les membres du consortium, individuellement ou collectivement ?	Le critère 6 doit être rempli par l'organisation ou le chef de file.
181	01/10/2026	Pour le critère 6, le seuil de 1 million USD s'applique-t-il à chacun des trois contrats ou à leur montant total ?	Chacun des trois contrats doivent atteindre le seuil de 1 million USD.
182	01/10/2026	Les contrats du critère 6 doivent-ils avoir été mis en œuvre dans chacun des pays couverts par la proposition ou dans l'un quelconque des trois pays éligibles ?	Le critère 6 impose au moins trois contrats dans chacun des pays pertinents couvert par la proposition.

183	01/10/2026	Les agences et structures publiques nationales, notamment de formation professionnelle au titre de l'OS2, peuvent-elles être associées au partenariat ? Si oui, à quelles conditions et à quel titre : membre du consortium, partenaire de mise en œuvre recevant des fonds ou partenaire technique sans transfert de fonds ?	L'appel à propositions est destiné aux organisations non gouvernementales. Des institutions publiques peuvent être associées à la mise en œuvre lorsque cela est pertinent pour les objectifs du projet. Leur rôle et les modalités de leur participation doivent être clairement définis dans la proposition et conformes aux règles applicables au financement.
184	01/10/2026	Une même proposition peut-elle prévoir des partenaires de consortium différents selon les pays, avec une composition adaptée à chacun ?	Oui une proposition peut prévoir des partenaires différents dans les pays spécifiques.
185	01/10/2026	Dans un consortium régional, est-il possible d'intervenir dans un pays uniquement par l'intermédiaire d'un partenaire local ?	Oui si le partenaire local est dans consortium. Cela n'exclut pas l'exigence d'enregistrement du chef de file dans les pays pertinents.
186	01/10/2026	Comment la taxe de 10 % au Mali doit-elle être prise en compte dans le cadre de l'appel à propositions ?	Comme indiqué dans la note d'information les fonds de développement danois ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les taxes, prélèvements ou contributions de la nature de la contribution de 10 % évoquée au Mali.
187	01/10/2026	Existe-t-il des zones d'intervention privilégiées dans chacun des trois pays ?	Aucune liste de régions ou de zones prioritaires à l'intérieur des trois pays n'est fixée. Les candidats doivent choisir et justifier leurs lieux d'intervention selon les besoins, les groupes vulnérables, l'accès et leurs capacités opérationnelles ; l'OS2 couvre les milieux urbains et ruraux. Le choix géographique est évalué, sans préférence territoriale prédéfinie.

188	01/10/2026	Une ONG internationale non danoise, en l'occurrence une ONG britannique opérant dans deux des trois pays concernés, peut-elle déposer une candidature seule ?	Oui une ONG non danoise peut candidater seul.
189	01/10/2026	Les organisations internationales et les institutions financières internationales peuvent-elles être demandeurs principaux ?	L'appel à proposition est réservé aux organisations non gouvernementales. Toutefois les partenariats éligibles pourront notamment associer : des organisations de la société civile internationales, régionales ou nationales ; des institutions et organisations de défense des droits humains, y compris les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) collaborant déjà avec des partenaires danois ; des organisations représentatives du secteur privé, des organisations de producteurs et d'autres acteurs communautaires.
190	01/10/2026	Les organisations internationales et les institutions financières internationales peuvent-elles être membres de consortium ou co-demandeurs ?	L'appel à proposition est réservé aux organisations non gouvernementales. Toutefois les partenariats éligibles pourront notamment associer : des organisations de la société civile internationales, régionales ou nationales ; des institutions et organisations de défense des droits humains, y compris les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) collaborant déjà avec des partenaires danois ; des organisations représentatives du secteur privé, des organisations de producteurs et d'autres acteurs communautaires.

191	01/10/2026	L'éligibilité est-elle réservée aux ONG, ou d'autres types d'entités peuvent-ils participer à l'appel ?	L'appel à proposition est réservé aux organisations non gouvernementales. Toutefois les partenariats éligibles pourront notamment associer : des organisations de la société civile internationales, régionales ou nationales ; des institutions et organisations de défense des droits humains, y compris les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) collaborant déjà avec des partenaires danois ; des organisations représentatives du secteur privé, des organisations de producteurs et d'autres acteurs communautaires.
192	01/10/2026	Si des entités autres que des ONG sont éligibles comme membres du consortium, peuvent-elles recevoir et gérer directement une part du budget de la subvention ?	Oui, mais conformément aux dispositions clairement définies dans la note conceptuelle d'un consortium.
193	01/10/2026	Un consortium peut-il associer des ONG, des organisations internationales et des institutions de financement du développement ?	L'appel à proposition est réservé aux organisations non gouvernementales. Toutefois les partenariats éligibles pourront notamment associer : des organisations de la société civile internationales, régionales ou nationales ; des institutions et organisations de défense des droits humains, y compris les Institutions nationales des droits de l'homme (INDH) collaborant déjà avec des partenaires danois ; des organisations représentatives du secteur privé, des organisations de producteurs et d'autres acteurs communautaires.
194	01/10/2026	Les exigences d'effectifs, de présence dans les pays et d'expérience de mise en œuvre peuvent-elles être satisfaites collectivement au niveau du consortium ?	L'exigence d'effectif concernant le consortium pendant que l'exigence d'expérience et de présence concerne le chef de file. Veuillez consulter l'annexe 5A.

195	01/10/2026	Les programmes d'assistance technique, d'entrepreneuriat, de soutien aux micro, petites et moyennes entreprises, de préparation à l'investissement et de renforcement des capacités sont-ils recevables comme expériences contractuelles antérieures pertinentes ?	L'expérience et la pertinence de l'expérience sera apprécié sur la base du contenu de la note conceptuelle.
196	01/10/2026	Existe-t-il un montant minimum ou maximum de subvention par proposition ?	Toutes les informations y relatives se trouve dans la note d'information.
197	01/10/2026	Quelle date limite de dépôt des notes conceptuelles est correcte : le 14 ou le 19 octobre 2026 ?	La date correcte est celle indiquée au point 11 de la note d'information, relatif au « Calendrier du processus de candidature et de sélection », à savoir le 19 octobre 2026 à 16h00 GMT. L'erreur sera corrigée dans annexe 1 cette semaine.
198	01/10/2026	Les critères d'éligibilité et de capacité s'appliquent-ils uniquement au chef de file ou également à chaque membre du consortium ? Quels critères doivent être remplis par tous les membres ?	Les critères d'éligibilités s'appliquent à l'organisation ou au chef de file du consortium tandis que les critères de capacités s'appliquent à l'organisation et à l'ensemble du consortium réunis.
199	01/10/2026	L'exigence d'une solide expérience de gestion des financements du ministère danois des Affaires étrangères s'applique-t-elle uniquement au chef de file ou aussi aux autres membres ?	L'expérience préalable de gestion de financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères, n'est pas une condition obligatoire d'éligibilité. Mais l'expérience de l'ONG ou chef de file dans le cas de consortium sera évaluée sous l'angle conformité aux procédures DANIDA ou à celles de bailleurs similaires au second tour.

200	01/10/2026	Une organisation peut-elle être membre de plusieurs consortiums soumettant des propositions différentes, ou ne peut-elle figurer que dans une seule proposition ?	Oui, une organisation peut candidater depuis des consortiums divers. Cependant seulement une candidature en tant que chef de file pourra être soumise.
201	01/10/2026	Un consortium doit-il intervenir dans les trois pays, ou une proposition couvrant un ou deux pays est-elle recevable ?	Un consortium peut intervenir dans un, deux ou tous les trois pays. Cependant l'ensemble des projets sélectionnés couvriront les trois pays.
202	01/10/2026	La contribution de 10 % au Mali doit-elle être mentionnée dans le budget malgré l'interdiction de la financer sur les fonds danois ? Si oui, comment la présenter : cofinancement ou fonds propres ?	Comme indiqué dans la note d'information les fonds de développement danois ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les taxes, prélèvements ou contributions de la nature de la contribution de 10 % évoquée au Mali.
203	01/10/2026	Existe-t-il un taux maximum de frais administratifs ou indirects ?	Veuillez consulter l'annexe 3. Le taux maximum est de 7% des coûts directs.

204	01/10/2026	Le taux de frais administratifs ou indirects doit-il être réparti entre le chef de file et les partenaires ?	Veuillez consulter l'annexe 3. Le taux maximum est de 7% des coûts directs.
205	01/10/2026	Un cofinancement est-il exigé ?	Un cofinancement n'est pas exigé mais il est demandé de signaler son existence si c'est le cas.
206	01/10/2026	Un cofinancement est-il valorisé dans l'évaluation ?	Un cofinancement n'est pas exigé mais il est demandé de signaler son existence si c'est le cas. Le cofinancement n'a donc pas d'incidence sur l'évaluation.
207	01/10/2026	La note conceptuelle doit-elle déjà contenir un budget indicatif et la répartition des rôles entre les membres du consortium ?	Veuillez consulter l'annexe 1 pour voir ce que la note conceptuelle doit contenir. Le budget indicatif peut être trouver dans l'appendice 2C dans l'annexe 2. Cependant pour la note conceptuelle on s'arrête uniquement aux outputs sans détails budgétaires concernant les activités.

208	01/10/2026	Les annexes telles que CV, lettres d'engagement et organigramme sont-elles comprises dans la limite de cinq pages de la note conceptuelle ?	Non, ce qui est présentation de candidat ou des candidats (annexe 4) ne fait pas partie des cinq pages de la note conceptuelle. Ceci inclut tout annexes nécessaires demandées qui concerne la présentation.
209	01/10/2026	L'expérience de financements de bailleurs comparables au Sahel central constitue-t-elle bien une alternative à l'expérience des financements du ministère danois des Affaires étrangères, comme le suggère la formulation des annexes ?	L'expérience préalable de gestion de financements du Ministère Danois des Affaires Étrangères, n'est une condition obligatoire d'éligibilité. Mais l'expérience de l'ONG en question sera évaluée sous l'angle conformité aux procédures DANIDA ou à celles de bailleurs similaires au second tour.
210	01/10/2026	Les personnels programme à temps plein employés par des partenaires locaux du consortium peuvent-ils être comptabilisés dans le seuil de 10 employés par pays ? La Fondation cite cinq employés propres au Mali et plus de dix employés de partenaires qu'elle rémunère pour la mise en œuvre de ses programmes.	Le personnel programme de 10 personnes peut être comptabilisé dans le consortium pour chaque pays concerné par la note conceptuelle.
211	01/10/2026	Le seuil de chiffre d'affaires de 20 millions USD du critère 4 doit-il être atteint chaque année pendant les trois dernières années, ou correspond-il au chiffre d'affaires cumulé des trois années ?	Les 20 millions USD devront être atteint chaque année.

212	01/10/2026	Quels justificatifs sont attendus à cette étape pour démontrer le chiffre d'affaires ? Les états financiers audités constituent-ils la documentation appropriée ?	Des documents attestant clairement l'éligibilité doivent être fournis séparément dès la note conceptuelle. Des contrats, attestations d'exécution ou justificatifs équivalents sont des moyens pertinents pour prouver montants, rôle, pays et expérience.
213	01/10/2026	L'Annexe 5A est-elle un formulaire à compléter et à soumettre avec la note conceptuelle ou une grille réservée à l'évaluation ?	L'annexe 5a est une indication des critères d'éligibilité sur la base desquels une note conceptuelle sera évaluée.
214	01/10/2026	Les politiques et procédures des membres du consortium relatives à l'éthique, à la protection, à la gestion des risques et à la conformité doivent-elles être jointes à la note conceptuelle ou seront-elles demandées à une étape ultérieure ?	Veuillez soumettre les informations pertinentes pour la présentation du candidat ou des candidats (annexe 4) qui doit être soumis en complément de la note conceptuelle.
215	01/10/2026	Pouvez-vous confirmer la liste précise des annexes et justificatifs à fournir au stade de la note conceptuelle ?	Veuillez référer à la note d'information.
216	01/10/2026	Existe-t-il une répartition budgétaire indicative entre l'OS1 et l'OS2, ou les ressources seront-elles allouées de manière entièrement compétitive selon la qualité des propositions ?	Il n'existe pas de répartition budgétaire indicative entre l'OS1 et l'OS2. Cela est laissé à l'initiative de chaque proposition.

217	01/10/2026	Le MFA attend-il des candidats qu'ils obtiennent les exonérations fiscales nécessaires avant le démarrage de la mise en œuvre du projet ?	Le MFA n'exige pas que les candidats aient obtenu une exemption fiscale avant le démarrage du projet. Les candidats ne doivent toutefois pas fonder leur proposition sur l'hypothèse d'une exemption acquise et doivent prévoir des modalités de mise en œuvre conformes aux dispositions de la note d'information.
218	01/10/2026	Si certaines taxes ou contributions sont légalement exigibles par les autorités nationales, doivent-elles être entièrement couvertes par des ressources non financées par le MFA ?	Comme indiqué dans la note d'information les fonds de développement danois ne peuvent pas être utilisés pour acquitter les taxes, prélèvements ou contributions de la nature de la contribution de 10 % évoquée au Mali.
219	01/10/2026	Le cadre de résultats préliminaire de deux pages maximum doit-il être soumis en complément de la note conceptuelle de cinq pages ?	Oui, les résultats préliminaires devront être soumis en complément de la note conceptuelle de cinq pages.
220	01/10/2026	Existe-t-il un format ou modèle spécifique attendu pour le cadre de résultats préliminaire ?	Pour la note conceptuelle aucun modèle ni format n'est exigé. La seule exigence constitue la limite de deux pages.
221	01/10/2026	La présentation des entités candidates doit-elle être fournie dans un document distinct pour le chef de file et pour les membres du consortium ?	Consultez l'annexe 1, remplissez l'annexe 4 séparément.

222	01/10/2026	Existe-t-il un format, un contenu attendu ou une limite de pages pour la présentation des entités candidates ?	Il n'y a pas de limite de page indiqué. Cependant le nombre de pages doit rester raisonnable et le format doit suivre l'annexe 4.
-----	------------	--	---